

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

18

Membres du Bureau représentés :

4

Total votants :

22

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021 à 16H

Date de la convocation : 23 novembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2021 à 16h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Martine MUNOZ Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Christophe DOS SANTOS, Alain DESCOLS.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON

Membres du Bureau excusés : Bernard LORTON, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES PLACES AU SEIN DES MULTI ACCUEILS
ET ADOPTION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA
COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN ÉTABLISSEMENT
D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE)**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20200715-05 portant délégation au Bureau Communautaire.

Considérant les conventions d'objectifs et de financement conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour les Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant (EAJE) de CELLES-SUR-DUROLLE et de THIERS ;

Considérant les conventions d'objectifs et de financement conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour les Relais Petite Enfance de CELLES-SUR-DUROLLE, COURPIERE, PUY-GUILLAUME et THIERS.

Le rapporteur indique que pour le bon fonctionnement des multi-accueils de THIERS et CELLES-SUR-DUROLLE, il convient de mettre à jour la procédure d'accompagnement des familles recherchant un mode d'accueil sur le territoire.

La procédure d'accompagnement des familles, le projet de règlement de la commission d'attribution des places en EAJE et les critères d'attribution sont joints à la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la procédure d'accompagnement et d'informations des Relais Petite Enfance pour les familles recherchant un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) sur le territoire ;
- **Approuve** le règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ;
- **Approuve** les critères d'attribution des places en EAJE ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 22

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 22

Abstentions :

Membres présents : 18

Pour : 22

Membres représentés : 4

Non-participation :

Contre :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

